



TAXE D'APPRENTISSAGE 2023 NOUVEAUTÉ !

Versement des 13% aux établissements scolaires via la plate-forme SOLTéA

Collège Jean ZAY
8 rue Jules Valles 91390
Morsang-sur-Orge
Téléphone : 01 69 04 03 50
Télécopie : 01 69 04 20 22
Mail : ce.0910042b@ac-versailles.fr
Identifiant UAI : 0910042B
Siret : 19910042100015



Qu'est-ce que La taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut. Le taux est de 0,68% de la masse salariale brute. Elle comprend deux fractions :

- Une part principale de 0,59% : financement de l'apprentissage recouvrée par l'URSSAF.
- Le solde de 0,09% destiné au financement des formations initiales de certains établissements comme la SEGPA du collège Jean Zay.

Comment vous en acquitter ?

1 – A partir du 25 mai, connectez-vous à la plate-forme SOLTéA

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/soltea-plateforme-employeurs-solde-taxe-apprentissage>

2 – Trouvez le Collège JEAN ZAY par son nom, son code UAI **0910042B** ou son numéro de Siret **19910042100015** et validez votre choix.



Segpa du collège Jean Zay : Aidez-nous grâce à la taxe d'apprentissage 2023 !

A quoi sert votre versement ?

Notre collège de Morsang-sur-Orge accueille des élèves en grande difficulté scolaire dans le cadre de la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA). Elle propose une découverte des métiers au sein d'ateliers dans deux champs bien distincts : le champ Habitat

le champ Hygiène, Alimentation et Services.

Pour pouvoir fonctionner, ces ateliers reçoivent une partie de la Taxe d'Apprentissage qui est versée par les entreprises. Plus notre SEGPA aura de financements et plus elle pourra proposer à ses élèves un enseignement de qualité en atelier, qui complètera parfaitement ce que les entreprises leur proposent en stage.

Depuis de nombreuses années, la taxe d'apprentissage nous permet de financer la rénovation de nos structures.

De plus, les fonds récoltés par le biais de la taxe d'apprentissage permettent de financer les déplacements des élèves dans le cadre de la préparation à l'orientation et à l'insertion professionnelle (visites de salon, d'entreprises, de lycées et CFA).